

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Peinture à la caséine Aglaia

Date d'impression: 23.05.2014

Code du produit: FG-AGLAIA_A06

Page 1 de 7

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Peinture à la caséine Aglaia

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Peinture murale, à base de caséine, pour l'intérieur

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Louis Gnatz GmbH	
Rue:	Ottostr. 13	
Lieu:	D-84030 Landshut	
Téléphone:	+49(0)871/7805-0	Téléfax: +49(0)871/7805-10
e-mail:	info@beeck.com	
Interlocuteur:	Ralf Rieks	Téléphone: +49(0)7333/9607-14
e-mail:	ralf.rieks@beeck.com	
Internet:	www.aglaia.de	
Service responsable:		

Tel. +49(0)7333/9607-11
Fax: +49(0)7333/9607-10

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

Belgique / Belgium +32 70 245 245
GBK Gefahrgut Büro GmbH
+49(0)6132/84463

Information supplémentaire

Donnée non disponible.

SECTION 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de la directive 1999/45/CE.

2.2. Éléments d'étiquetage**Phrases S**

02 Conserver hors de la portée des enfants.
24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.

2.3. Autres dangers

Un contact répété peut amener des réactions allergiques chez certains sujets très sensibles.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Pour connaître la composition du produit et les composants de la recette, voir la composition complète d'AGLAIA
Eau: 50 - 60 %

SECTION 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin en consultation. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Allonger la personne affectée par le produit et l'empêcher de bouger ; si

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Peinture à la caséine Aglaia

Date d'impression: 23.05.2014

Code du produit: FG-AGLAIA_A06

Page 2 de 7

elle perd connaissance, la placer en position de réveil.

Après inhalation

Mettre la victime à l'air libre. Tenir les personnes concernées au chaud et au calme. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. En cas d'irrégularité ou d'arrêt de la respiration : Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.

Après contact avec la peau

Laver avec soin la peau contaminée à l'eau et au savon. Retirer les vêtements souillés. Ne pas utiliser de solvants ni de diluants. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact, si elles ont été mises en place. Consulter immédiatement un oculiste.

Après ingestion

Faire boire immédiatement beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir.
Lors de vomissements spontanés avec perte de conscience, tendre le cou et amener le blessé dans la position couchée sur le côté et stable. Dégager les voies respiratoires, empêcher l'aspiration. Tenir les personnes concernées au chaud et au calme. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

nausée, vomissements, démangeaisons, érythème, toux, insuffisance respiratoire, douleur abdominale. Importantes réactions d'allergie cutanée, de spasmes bronchiques et de choc anaphylactique
Peut irriter les yeux et la peau.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique (décontamination et fonction vitale).

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Le produit lui-même ne brûle pas. Utiliser des mesures d'extinction respectant l'environnement.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, les substances suivantes peuvent être libérées : dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone (CO), fumée, NO_x.

L'inhalation de produits de décomposition dangereux peut porter gravement atteinte à la santé.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire

Les gaz de combustion sont partiellement condensés avec l'eau utilisée pour éteindre l'incendie et contaminent cette eau.

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Évacuer le personnel dans une zone sûre. Bien ventiler. Ne pas inhaler les vapeurs et le brouillard.

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Le produit qui s'est répandu sur le sol est glissant: risque de chute! Éviter le contact avec la peau pour ce produit.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne doit pas être évacué dans les eaux usées ni dans les étendues d'eau. Empêcher le rejet dans les

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Peinture à la caséine Aglaia

Date d'impression: 23.05.2014

Code du produit: FG-AGLAIA_A06

Page 3 de 7

fleuves ou eaux de surface en établissant des barrages de sable ou de terre ou en prenant d'autres mesures d'arrêt appropriées. Contacter immédiatement les autorités compétentes si le produit s'évacue dans le sol, une étendue d'eau ou les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel). Evacuer de la manière décrite au section 13. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir section 8, 13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Tenir les récipients hermétiquement fermés. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Le traitement ultérieur / l'enlèvement des couches de peinture, comme le meulage, le décapage à la flamme, etc. peut dégager des poussières et/ou des vapeurs dangereuses. pulvérisation/Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Équipement de protection approprié: Voir section 8.

Préventions des incendies et explosion

Ce produit n'est pas inflammable.

Ce produit n'est pas explosif.

Information supplémentaire

Manipulation, stockage et transport conformément aux réglementations locales et dans les récipients annotés en conséquence et appropriés à ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Stocker conformément aux prescriptions locales. Stocker hermétiquement dans le conditionnement d'origine.

Conserver dans un endroit sec et frais. Protéger du gel.

Indications concernant le stockage en commun

Ne pas entreposer près des acides.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Il est interdit de fumer dans les entrepôts. Entrée interdite aux personnes non autorisées.

Conserver à des températures comprises entre 5°C et 25°C.

Refermer soigneusement les bidons et les stocker à la verticale pour éviter tout écoulement.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Peinture à la caséine Aglaia

Date d'impression: 23.05.2014

Code du produit: FG-AGLAIA_A06

Page 4 de 7

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Noms des agents	ppm	mg/m ³	F/m ³	Catégorie	Origine
12001-26-2	Mica	-	3		(8 h)	
		-	-		Courte durée (15 min)	
14807-96-6	Talc (sans fibre d'amiante)	-	2		(8 h)	
		-	-		Courte durée (15 min)	
13463-67-7	Titane (dioxyde de)	-	10		(8 h)	
		-	-		Courte durée (15 min)	

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Ceci peut être atteint par une aspiration locale ou de la pièce. Dans le cas où cela serait insuffisant pour maintenir la concentration en solvants en dessous des valeurs limites d'exposition professionnelle, un équipement de protection respiratoire approprié doit être porté.

Mesures d'hygiène

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Pendant le travail, ne pas manger, boire, fumer ou priser. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection en cas de danger d'éclaboussures. Lunettes de sécurité avec protections latérales.
Douche oculaire.

Protection des mains

Gants de protection.
Le fabricant recommande les matériaux suivants pour les gants: PVC- ou gants en caoutchouc. Choisir les gants de protection en fonction des conditions d'utilisation concrètes et observer les instructions d'emploi du fabricant.
Protection préventive de la peau: crème de protection de la peau.

Protection de la peau

Vêtements étanches, bottes, tablier, des gants de protection.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver avec soin la peau contaminée à l'eau et au savon.

Protection respiratoire

Lorsque la concentration de solvants est supérieure aux valeurs limites d'exposition, porter un appareil de protection respiratoire approprié et agréé. Dans le but d'éviter l'inhalation des brouillards de pistilage et des poussières de ponçage, le port d'un appareil respiratoire est requis durant ces travaux.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: liquide
Couleur: blanc/différent selon la coloration
Odeur: doux (douce)

Testé selon la méthode

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Peinture à la caséine Aglaia

Date d'impression: 23.05.2014

Code du produit: FG-AGLAIA_A06

Page 5 de 7

pH-Valeur: 8 -9 ISO 4316

Modification d'état

Point d'éclair: non applicable

Densité: 1,30 g/cm³

Viscosité dynamique: 6500 mPa·s ISO 2555

9.2. Autres informations

Donnée non disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Donnée non disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stable si le stockage et la manipulation sont corrects.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions de stockage normales et en cas d'utilisation normale, il ne se produit pas de réactions dangereuses. Ne polymérise pas.

10.4. Conditions à éviter

Aucun si utilisation appropriée.

10.5. Matières incompatibles

comburant puissant; acides forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est stocké et utilisé selon les indications.

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Irritation et corrosivité

Irritation légère de la peau.

Irritation légère des yeux.

Effets sensibilisants

Un contact répété peut amener des réactions allergiques chez certains sujets très sensibles.

SECTION 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

12.2. Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Donnée non disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Peinture à la caséine Aglaia

Date d'impression: 23.05.2014

Code du produit: FG-AGLAIA_A06

Page 6 de 7

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Evacuation conformément aux réglementations en vigueur.

Code d'élimination des déchets-Produit

080112 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis; déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11

Code d'élimination de déchet-Résidus

080112 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis; déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages vidés et nettoyés de manière appropriée peuvent être recyclés. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

Autres informations utiles (Transport terrestre)

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

Transport fluvial (ADN)

Autres informations utiles (Transport fluvial)

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

Transport maritime (IMDG)

Autres informations utiles (Transport maritime)

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

Transport aérien (ICAO)

Autres informations utiles (Transport aérien)

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Donnée non disponible.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

1999/13/CE (COV):

La valeur limite des COV [composés organiques volatiles] (catégorie de produits: II.A a, Wb) pour le produit prêt à l'emploi est au maximum de 30 g/l. Le taux de COV dans le produit prêt à l'emploi est au maximum de 3 g/l.

Information supplémentaire

Aucune substance dangereuse (SVHC) selon REACH, article 57.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Peinture à la caséine Aglaia

Date d'impression: 23.05.2014

Code du produit: FG-AGLAIA_A06

Page 7 de 7

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

SECTION 16: Autres informations**Abréviations et acronymes**

n.a. = non applicable

n.d. = non déterminé

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Le produit doit être utilisé exclusivement pour les applications citées dans la notice technique ou dans les instructions de traitement.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)